

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 439 Subvention à l'Association des Ecrivains de Langue Française (A.D.E.L.F) (14e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris sollicite l'octroi d'une subvention à l'Association des Ecrivains de Langue Française (A.D.E.L.F) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'Association des Ecrivains de Langue Française (A.D.E.L.F), 14 rue Broussais (14e) pour l'attribution de prix littéraires en 2011.D01840-2011_05049-simpa 53261.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée sur le budget de la Ville de Paris 2011 : - nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.